

MENTION DE CONVOCATION

Du trois avril deux mille dix-huit. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le six avril deux mille dix-huit en Mairie de Mars-sur-Allier.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2018

Le vendredi 06 avril 2018 à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Thierry FAVARCQ, Adjoint au Maire en ce qui concerne le compte administratif et de Jean DELEUME, Maire pour le reste de la séance.

Etaient présents : Jean-Claude BERTHOMIER, Baptiste BOULON, Véronique CHEVALIER, Jean DELEUME, Thierry FAVARCQ, Samuel GIEMZA, Aurore LEBRUN, Corinne PETIT

Pouvoir donné à : Jean-Marie CONTE (pouvoir à Samuel GIEMZA) Marie HUMBERT (pouvoir à Thierry FAVARCQ)

Excusé(e)s sans pouvoir : Cécile THONIER

Non excusés :

Séance ouverte à : 20h35

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2018

Tarifs des concessions au cimetière, colombarium et jardin du souvenir Année 2018 (annule et remplace la délibération n° 2017/décembre/005)

Approbation du Compte Administratif 2017

Approbation du Compte de Gestion 2017

Affectation du Résultat

Subventions 2018 attribuées aux Associations

Vote du Budget Primitif 2018

Vote des Taxes Locales Directes pour 2018

Adhésion de la CCLA au Syndicat Mixte Nièvre Numérique

Questions et informations diverses

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/001

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Baptiste BOULON est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/002
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

Aucune remarque particulière n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/003
TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE, COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR
ANNEE 2018 - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2017/DECEMBRE/005

Après la réserve émise par Cécile THONIER lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal le 16 février 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rectifier la délibération n° 2017/DECEMBRE/005 portant sur les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium.

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de rectifier la délibération n° 2017/DECEMBRE/005 comme suit :

Concession au cimetière

15 ans : 80 € 50 ans : 420 €
30 ans : 210 € Taxe d'ouverture : 50 €

Concession au columbarium

15 ans : 385 € 50 ans : 700 €
30 ans : 540 € Taxe d'ouverture : 50 €

Jardin du souvenir : Gratuit pour la dispersion des cendres
Le gravage de la stèle est à la charge de la famille

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2018.

Arrivée d'Aurore LEBRUN à 20h45

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/004
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry FAVARCQ, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean DELEUME, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses :	186 129,60 €
	Recettes :	221 821,35 €

<u>Section d'investissement</u>	<u>Dépenses</u> :	105 504,25 €
	<u>Recettes</u> :	106 634,13 €
	<u>Reste à réaliser</u> :	0.00 €

Résultat de clôture à reporter (section fonctionnement 002) : 151 444.33 €
Résultat de clôture à reporter (section investissement 001) : - 58 024.26 €

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Arrivée de Corinne PETIT à 21h05

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/005
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant la régularité des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/006
AFFECTATION DU RESULTAT

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal ayant constaté au compte administratif 2017 un excédent de fonctionnement de 151 444,33 € et un déficit d'investissement de - 58 024,26 €.

DECIDE

- DE REPORTER LA SOMME DE + 151 444,33 € en section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement 2017 reporté au budget primitif 2018).
- DE REPORTER LA SOMME DE - 58 024,26 € en section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement 2017 reporté au budget primitif 2018).

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/007
SUBVENTIONS 2018 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'attribuer, aux associations mentionnées ci-dessous les subventions suivantes au titre de l'exercice 2018 :

Comité des fêtes	1 890,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	100,00 €
Camosine	80,00 €
Croix Rouge Française	80,00 €
Hérit	50,00 €
<u>Total</u>	2 200,00 €

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/008
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 335 484,33 € pour la section de fonctionnement
- 109 949,72 € pour la section d'investissement

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 ainsi présenté.

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/009
VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2018

Après avoir procédé au vote du budget 2018 et approuvé le produit nécessaire à son équilibre, le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour 2018

Taxe d'habitation

(Taux de référence 2018 : 28,06 %) Taux voté 2018 : 28,06 %

Taxe foncière bâtie

(Taux de référence 2018 : 17,99 %) Taux voté 2018 : 17,99 %

Taxe foncière non bâtie

(Taux de référence 2018 : 27,54 %) Taux voté 2018 : 27,54 %

- autorise et charge Monsieur le Maire d'effectuer les procédures administratives nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/010

ADHESION DE LA CCLA AU SYNDICAT MIXTE NIEVRE NUMERIQUE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la délibération n° 2018-02-006 prise en Conseil Communautaire lors de la séance du 26 février 2018 portant sur l'adhésion de la CCLA au Syndicat Mixte Nièvre Numérique. Cette adhésion est subordonnée à l'accord des communes formant la CCLA.

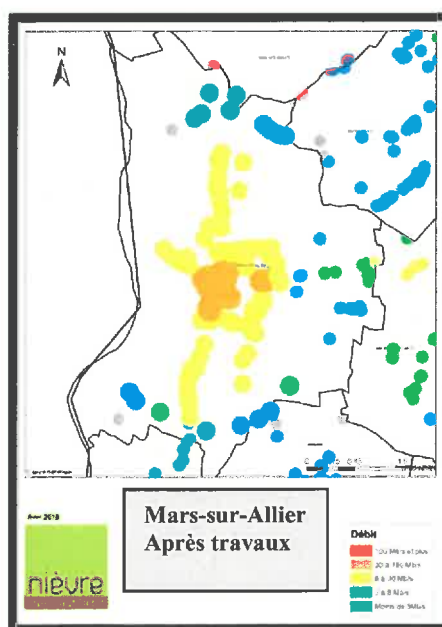
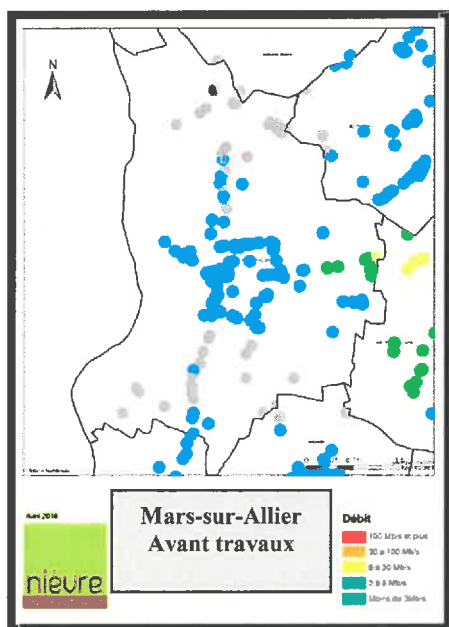
Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve l'adhésion de la CCLA au Syndicat Mixte Nièvre Numérique.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/011

MONTÉE EN DÉBIT INTERNET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la carte théorique des débits internet sur le territoire de la commune après l'opération de Montée en Débit prévue au deuxième semestre 2018.



DÉLIBÉRATION N°2018/AVRIL/012
TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût total des travaux de peinture de la salle communale « Georges Léger » est de 1108,00 € et que les divers travaux de l'espace « Jean Philippe Petit » sont quasiment achevés.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : -----

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h00.

Le Secrétaire,
Baptiste BOULON

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n°2018/AVRIL/001 à la délibération n°2018/AVRIL/012

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
BERTHOMIER	<i>J-Claude</i>	
BOULON	<i>Baptiste</i>	
CHEVALIER	<i>Véronique</i>	
DELEUME	<i>Jean</i>	
FAVARCQ	<i>Thierry</i>	
GIEMZA	<i>Samuel</i>	
LEBRUN	<i>Aurore</i>	
PETIT	<i>Corinne</i>	